



# ASSOCIATION DES RADIOAMATEURS DE LA CORSE DU SUD

Association sans but lucratif groupant les radioamateurs de la Corse du sud, fondée en 1977, affiliée au Réseau des Emetteurs Français Union Française des radioamateurs, reconnue d'utilité publique par décret du 29.11.1952. Section française de l'ARU.

Ajaccio, le 18 novembre 2013

## COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLEE GENERALE 2013

L'an deux mil treize, le 17 novembre à 10 heures, les membres de l'Association des Radioamateurs de la Corse-du-Sud se sont réunis dans les locaux de l'auto-école « Guida Corsa », sur convocation du conseil d'administration en date du novembre 2013.

L'assemblée générale est présidée par Patrick EGLOFF, président de l'association qui assurera également le secrétariat.

Étaient présents :

TK1BI, TK5DG, TK5AE, TK5JN, TK5NJ, TK4NU, TK4NV, TK4PP, TK5MO, TK5GH, F6DQY, TK8QD, TK5BD, F11HGB + YL, TK4LS, TK0NL, TK5IH, TK1CX, TK1NK, TK5IH, TK5BD, TK5EP, SWL Rodolf

Procurations :

Pour TK5EP, 2 procurations de TK5DM, TK5MI,

### Rapport moral :

Le président remercie l'assemblée de sa présence particulièrement nombreuse et souhaite la bienvenue à l'ensemble des présents.

Il retrace les principales activités de l'ARCS de l'année 2013, tout particulièrement la participation chaotique au championnat de France téléphonie par le radio-club TK5KP.

Le site Internet reçoit des visites quotidiennes et approche les 20000 visiteurs depuis son démarrage.

### Rapport financier :

Le président fait lecture du bilan financier.

Au niveau des recettes, 14 cotisations ont été enregistrées pour cette année + 3 dons de 25 €. Une subvention du REF de 200 € au titre de la maintenance de la balise 23cm a été perçue, le montant des ressources s'est donc élevé à 625 €.

Au niveau des dépenses, il est à noter que le montant des factures EDF pour le local de Coti représente le poste le plus important des 321,85 €.

Le CCP affiche un montant de 1494,90 € et celui du livret A de 4330,98 €.

La subvention du REF pour la maintenance de la balise 23cm devrait être reconduite en 2014.

Le conseil d'administration a décidé d'acquérir 2 antennes pour les relais VHF et UHF pour un montant total de 684,71 € hors frais de port.

Le président propose la ré adhésion au REF pour un abonnement électronique à la revue, pour un montant de 55 €.

TK5EP rappelle que le conseil d'administration a décidé de ne pas modifier le montant de la cotisation pour 2012 qui reste donc fixée à 25 €.

Le bilan financier est adopté à l'unanimité,

### Diplôme de Corse :

TK5NJ Alexandre nous fait un compte-rendu de l'activité du diplôme de la Corse. Seuls, deux diplômes ont été distribués en 2012.

Le solde du compte dédié à la gestion du diplôme est de 164,22 €.

Alexandre nous informe avoir les pires difficultés pour faire échanger les quelques \$US reçus, il propose donc de ne pas accepter ce mode de règlement.

TK1CX propose la création d'un compte PAYPAL qui permettrait de régler en partie ce problème.

Décision est donc prise de modifier le règlement et les conditions d'obtention et de procéder à la création d'un compte PAYPAL pour la gestion exclusive du diplôme.

### **Relais et balises :**

Le président fait un état exhaustif des installations relais et balises à l'attention des nouveaux membres. L'antenne bi-bande qui servaient aux 2 relais a dû être démontée, étant devenue inutilisable en raison de la forte oxydation et de problèmes de connectique.

En conséquence, le relais VHF a été arrêté et le duplexeur est en cours de rénovation. Le relais UHF utilise une antenne provisoire non adaptée et probablement à perte.

Certains nouveaux membres signalent que par manque d'information, ils tentaient vainement de déclencher le relais VHF et suggèrent donc de mettre une information sur le site WEB.

TK1BI propose de faire une mailing liste sur le site WEB afin de tenir les membres informés des nouveautés et informations relatives à la vie de l'association et de nos installations.

Deux antennes professionnelles ont été commandées et devraient être disponibles dans 4 à 5 semaines. A réception, le relais UHF sera déplacé sur le site de Coti Chiavari.

### **Maintenance des locaux :**

Le site de la Punta ne nécessite pas d'entretien immédiat. Une mesure de la qualité de la terre électrique est cependant nécessaire.

TK5MO se renseignera sur le régime de terre présent sur le site.

Le site de Coti Chiavari nécessite un démaquisage important ainsi que quelques travaux d'étanchéité.

Décision est prise de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais. Une équipe de bénévoles se proposent pour réaliser ces travaux.

### **Service QSL :**

TK5NJ Alexandre nous rappelle le fonctionnement du service QSL local à l'attention des nouveaux licenciés. Il n'y a pas de QSL en souffrance à notre niveau. Le REF nous fait régulièrement parvenir des QSLs.

### **Modification des statuts et du règlement intérieur :**

Le président informe que pour faire suite à la modification du statut du REF qui est passé d'une fédération à une association, nos propres statuts doivent être modifiés.

Il a donc procédé à une mise à jour de nos statuts pour supprimer toutes références à notre ancienne fédération.

Notre règlement intérieur a été légèrement retouché, suite aux conseils de la commission statuts du REF. Seuls les points concernant la cotisation et la tenue d'une assemblée générale extraordinaire ont été concernés.

Le président propose de modifier le règlement intérieur afin que le président soit élu soit par l'AG, soit par le bureau. Décision unanime de laisser nos statuts tels quels, à savoir élection par l'AG.

L'assemblée adopte à l'unanimité ces nouveaux statuts et règlement intérieur.

### **Divers :**

Décision est prise de participer à la partie phonie du championnat de France 2013.

Quelques discussions sur le mode de fonctionnement des relais s'engagent. Une période de test sans déclenchement par tonalité de 1750 Hz sera lancée dès la remise en état des relais.

### **Élection du conseil d'administration :**

Tous les administrateurs sortants se représentant, il est donc procédé à l'élection du bureau et du président par un vote à mains levées. Le conseil d'administration est élu à l'unanimité, sa composition est donc établie comme suit :

TK0NL Jean-François ORSONI  
TK1BI Toussaint OTTAVI  
TK5AE François MILANO  
TK5DG Raymond Villeneuve  
TK5EP Patrick EGLOFF élu président.  
TK5NJ Alexandre PELLEGRINETTI

Ainsi que le stipule le règlement intérieur, les membres du conseil d'administration se réuniront rapidement afin d'établir la constitution du nouveau bureau.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le président remercie les présents et déclare l'assemblée générale close à 11h30.

Le secrétaire de l'ARCS  
Toussaint OTTAVI

Le président de l'ARCS  
Patrick EGLOFF